Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260612-DD2026_03-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Décision n° 2026-003

DES DELIBERATIONS

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE LYCEE AGRICOLE KERPLOUZ LASALLE

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, les décisions de conclure des conventions de louage de choses,

Considérant l'intérêt mutuel de profiter des compétences du Lycée Kerplouz Lasalle et de faire bénéficier cet établissement de sujets d'activités pédagogiques variées,

DECIDE

Article 1 : De signer un partenariat entre la ville de Ploemeur et le Lycée Kerplouz au service d'une quadruple ambition :

- Mettre en place des actions pédagogiques concertées et partenariales
- Permettre la mixité et les échanges entre les agents communaux et les lycéens et apprentis bénéfiques pour les deux publics
- Soutenir la participation citoyenne des lycéens, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation continue
- Mettre les compétences professionnelles du Lycée au service du projet de territoire de Ploemeur

Ce partenariat sera concrétisé au fur et à mesure des opportunités dans des domaines variés tels que la lutte contre les espèces invasives, la gestion et la création d'espaces verts, l'arboriculture ou encore la gestion des espaces naturels.

Ce partenariat pourra se traduire par des chantiers à vocation pédagogique, des stages étudiants, de la formation continue.

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260612-DD2026_03-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

RE[illegible]UBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Le principe de base du partenariat est la gratuité, sans préjudice de l'application des règles en matière d'emploi de stagiaires ou de tarification des formations continues, avec participation au dédommagement des frais directs induits par l'activité considérée.

Article 2 : De signer les contrats publics qui seront conclus, conformément à la réglementation, pour chacune des activités découlant de cette convention.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le service Développement durable de la ville de Ploemeur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

MAIRIE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Fait à Ploemeur, le 12 JUIN 2026

Le Maire,
Ronan LOAS

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net